



Formulaire d'adhésion 2020-2021

Être membre de l'AQILS, c'est soutenir la profession d'interprète en langue des signes et s'engager dans sa communauté professionnelle pour sa défense et sa reconnaissance. En adhérant à un grand réseau de soutien, d'échange et de représentation de la profession, les membres s'engagent à respecter les statuts, règlements et codes de l'AQILS et à soutenir sa mission. Ces documents sont disponibles à www.aqils.ca

Statut du membre et cotisation annuelle:

- Actif* (75\$)
- Étudiant (40\$) preuve d'inscription requise à un programme en interprétation
- Associé (100\$)

**seuls les membres actifs ont droit de vote, l'adhésion est renouvelable annuellement en mai.*

Prénom :

Nom:

Adresse :

Ville :

Code postal :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Note : les communications se feront presque exclusivement par courriel

Membre actif (pour fins de recensement): Quel est votre principal secteur d'interprétation :

- Commission scolaire - Préscolaire /primaire
- SRI - Socio-communautaire
- Collégial/universitaire
- Travail autonome
- Autre, précisez : _____

Cochez 2 cases seulement si vous êtes incapable de trancher. Merci!

Adhésion **en ligne** : envoyez votre formulaire et documents à contact@aqils.ca pour recevoir votre facture.

Adhésion **en personne** : Apportez le formulaire et documents avec votre paiement (par chèque ou comptant)

Adhésion **postale** : Acheminez votre chèque et documents à :

AQILS, BP Iberville, CP 22116, Montréal (Québec) H1Y 3K8



Nouvelle adhésion

Pour adhérer à l'AQILS, vous devez :

Interprètes LSQ

- Avoir complété une formation en interprétation reconnue par l'AQILS
 - Formation reconnue: Certificat en interprétation à l'UQAM

ou

- Être membre de CASLI

ou

- Occuper la fonction d'interprète à temps plein depuis 2000 (Attestation d'expérience et cv assermenté requis) sans rupture de service de plus de 2 ans.

Et

- Détenir une lettre ou autre pièce justificative **attestant des compétences en interprétation LSQ-français** évaluées/attestées par une des organisations suivantes :
 - CCSI
 - Bureau de la Traduction, gouvernement du Canada
 - Service Régional d'interprétation (ou Tradusigne, avant 2016)

Interprètes ASL

- Être diplômé en interprétation dans un programme reconnu par CASLI
- Ou
- Être membre de CASLI

Interprètes ASL-LSQ / DI : Travailler en interprétation;

Membres étudiants : Avoir un statut d'étudiant en interprétation français/LSQ, anglais/ASL ou LSQ/ASL. Le statut étudiant est valide pour une nouvelle adhésion et renouvelable 2 fois consécutives.